

Année scolaire 2025- 2026

Lettre d'information EPS n°1 – Rentrée scolaire

Le 1^{er} septembre 2025

L'inspection pédagogique régionale souhaite la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans la région académique de Guadeloupe. Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente rentrée.

L'équipe académique du corps d'inspection EPS 2025-2026 est composée de :

Julien METZLER	IA – IPR Julien.metzler@ac-guadeloupe.fr
Lydia CORVO	Enseignante chargée de la gestion des examens lydia-paulette.corvo@ac-guadeloupe.fr
Pascal GREMION	Enseignant chargé d'accompagner les équipes pour la mise en œuvre de l'outil « iPack EPS » Chargé d'aide à l'instruction des dossiers pour les activités physiques de pleine nature (sécurité) Pascal.Gremion@ac-guadeloupe.fr
Eric MORISSET	Enseignant chargé d'accompagner les équipes pour la mise en œuvre de l'outil « iPack EPS » eric-georg.morisset@ac-guadeloupe.fr
Céline THIRRY	Enseignant chargé de visites conseil et d'accompagnement de professeurs contractuels ou titulaires Interlocutrice au numérique - Webmestre Celine.Thiry@ac-guadeloupe.fr
Eric JOBLET	Enseignant chargé de visites conseil et d'accompagnement de professeurs contractuels ou titulaires Chargé d'aide sur le dossier des Sections Sportives Scolaires eric-andre.joblet@ac-guadeloupe.fr
Marie-Annabel CULOMA	Enseignante chargée de visites conseil et d'accompagnement de professeurs contractuels ou titulaires Formatrice académique (CFA- PFA) Marie-Annabel.Culoma@ac-guadeloupe.fr

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes.



**RÉGION ACADEMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. RESULTATS DES ELEVES

✚ Baccalauréat Général et Technologique

BGT	Moyenne Générale	Moyenne Filles	Moyenne Garçons	Effectif Filles	Effectif Garçons	Effectif Total	Ecart Filles Garçons
	14,6	14,23	15,09	2076	1542	3618	- 0,86

Sexe	Dispensés	% D
G	14	0,91
F	50	2.41
T	64	1,77

✚ Baccalauréat Professionnel

BCP	Moyenne Générale	Moyenne Filles	Moyenne Garçons	Effectif Filles	Effectif Garçons	Effectif Total	Ecart Filles Garçons
	14,22	13,69	14,56	629	951	1580	- 0,87

Sexe	Dispensés	% D
G	6	0.6
F	7	1.1
T	13	0.82

✚ CAP

CAP	Moyenne Générale	Moyenne Filles	Moyenne Garçons	Effectif Filles	Effectif Garçons	Effectif Total	Ecart Filles Garçons
	13,1	13,1	13,1	199	376	575	0

Sexe	Dispensés	% D
G	4	1.1
F	6	3
T	10	1.7

Ces résultats témoignent d'un engagement sans faille des équipes pédagogiques pour proposer un enseignement de qualité à tous les élèves confiés du collège au lycée.

L'action éducative, tout au long du cursus scolaire, doit être poursuivie ou amplifiée, pour réduire les écarts garçons – filles (avec une réflexion possible sur la programmation des activités, le traitement didactique de l'APSA, les feedbacks donnés en classe, les outils et les pratiques d'évaluation...). Par ailleurs, la gestion des certificats médicaux doit faire l'objet d'une très grande rigueur.

Les équipes pédagogiques de lycées sont invitées à :

- Consulter le compte-rendu de la commission des examens sur le site EPS : <https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/node/30020> ;
- Prendre connaissance des résultats de son établissement pour la session 2025 (une fiche synthèse a été envoyée à chaque proviseur) ;
- Organiser des temps de travail collectif tout au long de l'année (pour révision des référentiels, gestion des certificats, analyse et pré harmonisation des notes...).

Pour toute question :

- lydia-paulette.corvo@ac-guadeloupe.fr (organisation des examens)
- Pascal.Gremion@ac-guadeloupe.fr et eric-andre.joblet@ac-guadeloupe.fr (utilisation des logiciels)

II. SECURITE DES ELEVES

La sécurité des élèves en EPS est réglementée par plusieurs textes officiels :

- « *Sécurité des élèves. Pratique des activités physiques scolaires* », note de service 94-116 du 9 mars 1994, BO n° 11 du 17 mars 1994 ;
- « *Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire* », circulaire du 13 juillet 2004, BO n° 32 du 9 septembre 2004 ;
- « *Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré* » circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017, BO n°16 du 20 avril 2017.
- « *Enseignement de la natation scolaire* », Note de service du 28-2-2022, BO n°9 du 3 mars 2022.

Pascal GREMION apportera son expertise sur l'instruction des dossiers APPN : Pascal.Gremion@ac-guadeloupe.fr.

CONSEILS POUR GERER LES GESTES PROFESSIONNELS « SENSIBLES » EN EPS

1. **Anticipez les situations à risque d'ambiguïté** : L'EPS engage le corps et peut parfois prêter à confusion (gestion des vestiaires, enseignement de la natation, réalisation d'une parade en gymnastique ou escalade...). Soyez conscients que certaines situations sont sensibles, et requièrent une vigilance particulière.
2. **Affirmez clairement votre double responsabilité** : Informez vos élèves dès le début de l'année, et chaque fois que nécessaire, que votre rôle est d'assurer **à la fois leur sécurité physique et le respect de leur intimité**.
3. **Élaborez et appliquez des protocoles de sécurité rigoureux** : Définissez à l'avance les gestes nécessaires pour garantir la sécurité (par exemple en escalade ou en gymnastique) et appliquez-les systématiquement. Assurez-vous qu'ils soient proportionnés, justifiés, et maîtrisés.
4. **Expliquez systématiquement les gestes ou dispositifs aux élèves** : Avant toute activité, prenez le temps **d'expliquer les protocoles de sécurité**. Détaillez le **pourquoi** et le **comment** des gestes que vous pourriez être amené à réaliser.

5. **Favorisez l'expression des élèves et des familles** : Encouragez les élèves (et leurs familles si besoin) à poser des questions ou à exprimer leurs éventuelles appréhensions. Une communication ouverte permet de désamorcer les incompréhensions.
6. **Prévenez les malentendus par la clarté et la constance** : Une attitude constante, des règles claires, et un comportement professionnel évitent les malentendus, **réduisent les suspicions** et préviennent les incidents.

III. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

S'inscrire dans une dynamique individuelle et collective de développement professionnel tout au long de sa carrière est indispensable. Nous vous invitons à vous s'inscrire, si possible par équipe (lorsqu'il y a plusieurs professeurs d'EPS au sein de l'établissement) aux formations académiques : <https://www.ac-guadeloupe.fr/l-acces-a-l-offre-de-formation-de-l-eafc-122566>

Les formations proposées cette année sont :

- Relais-vitesse (Grande Terre) par C.THIRY et E.MOULINS - candidature individuelle : 2 jours
- Basketball (Grande Terre) par B.KOUASSY et E.JOBLET - candidature individuelle : 2 jours
- Gymnastique (Basse Terre) par M.L'HELGOUALC'H et C.BLUTEAU - candidature individuelle : 2 jours
- Natation - sauvetage (Basse Terre) par C.FOUQUERAY et P.GREMION - candidature individuelle: 2 jours
- Basketball (Îles du Nord) par B.KOUASSY – public désigné : 2 jours
- Parcours « concours interne de l'AGREGATION » par M.A CULOMA et collectif - candidature individuelle
- Parcours « concours interne du CAPEPS » par C.THIRY et collectif - candidature individuelle
- Formation des tuteurs EPS - public désigné : 1 jour
- Formation des contractuels EPS - public désigné : 1 jour
- Des conférences en visio - ouvertes à tous

La première visio conférence sera animée par F.Anciaux (Directeur adjoint de l'INSPE de Guadeloupe), le jeudi 11 septembre à 17H30 : « Contextualiser son enseignement en EPS en Guadeloupe : Réflexions et perspectives ». Inscription : <https://bv.ac-guadeloupe.fr/sofia-fmo-acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/45613/tabc/trainee/pill/individualTrainingPlan>

Pour tout renseignement complémentaire sur les formations, il est possible de contacter Marie-Annabel CULOMA : Marie-Annabel.Culoma@ac-guadeloupe.fr

IV. VISITES D'INSPECTION ET RDV DE CARRIERE

Les rendez-vous de carrière seront assurés par Julien Metzler (IA-IPR). Nous vous suggérons de préparer votre RDV de carrière en téléchargeant le document suivant : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.htm>.

Une visio de présentation se déroulera le **mardi 30 septembre à 17H45** (lien à suivre).

Des visites conseils sont également prévues auprès d'enseignants non concernés par les rendez-vous de carrière quels que soient leur ancienneté ou leur statut (visites réalisées par Céline THIRY, Eric JOBLET, ou Marie-Annabel CULOMA).

Afin que la visite d'inspection puisse se dérouler dans les meilleures conditions, nous vous invitons à **envoyer un mail à l'inspecteur (ou chargé de mission) au moins 3 jours avant la visite**, avec les informations suivantes :

1. Modalités pratiques de la visite :

- Indiquez **l'heure et le lieu exacts** du rendez-vous fixé avec l'inspecteur.
- Mentionnez le **temps de déplacement nécessaire** si l'installation est éloignée de l'établissement.
- Si l'activité a lieu **hors établissement**, donnez :
 - **L'adresse exacte** du site,
 - Des **informations d'accès utiles** (parking, itinéraire...),
 - **L'heure d'arrivée des élèves** sur place.
- Précisez aussi **la classe concernée et l'APSA** (Activité Physique, Sportive ou Artistique).

2. Transmettez les documents communs : projet d'établissement, projet EPS, AS, Section Sportive Scolaire

3. Communiquez votre travail de préparation :

- **Leçon du jour**
- **Trames de cycle, bilans de leçons et outils d'évaluations pour toutes les APSA**

4. Rédigez un rapport individuel synthétique (ou le document de référence du RDV de carrière) comprenant :

- Vos compétences spécifiques,
- Votre engagement dans l'EPS (enseignement, AS, UNSS...),
- Votre rôle dans la vie de l'établissement et dans le milieu associatif,
- Vos projets ou souhaits d'évolution professionnelle

V. SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires (SSS) offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou APSA proposées par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité ordinaire.

L'académie dénombre une soixantaine de sections sportives (2 au maximum par établissement).

Les sections sportives sont soumises à une évaluation permettant d'apprécier leur fonctionnement et la pertinence de leur maintien. **Cette année, il est indispensable d'effectuer un bilan de fonctionnement et une demande officielle pour un renouvellement du**

dispositif au titre de l'année 2025-2026 avant le 17 OCTOBRE 2025 (informations à suivre via les chefs d'établissement).

Les demandes de création de section sportive pour la rentrée 2026 doivent également être réalisées avant le 17 octobre 2025.

Renseignements : eric-andre.joblet@ac-guadeloupe.fr

VI. AS et UNSS

L'Assemblé Générale UNSS 2024/2025 se tiendra le 10 septembre 2025 à 13H30 à la salle polyvalente du Lycée des Métiers Bertène Juminer, du Lamentin.

La journée nationale du sport scolaire est prévue le 17 septembre 2025. De très nombreux élèves se licencient chaque année à cette occasion. Nous vous invitons à poursuivre tout au long de l'année la dynamique créée par cette journée.

VII. COMMUNICATION

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site académique EPS afin d'y trouver les ressources nécessaires au fonctionnement et à l'organisation de l'EPS.

Pour rappel, toutes les communications professionnelles doivent se faire par l'intermédiaire de votre adresse académique.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire 2025-2026 avec beaucoup de satisfactions dans les projets et les enseignements menés au bénéfice des élèves.

Pour l'inspection d'académie,
Julien METZLER
IA-IPR EPS